



ORGANIGRAMME ET MEMENTO TELEPHONIQUE

BUREAU

Chef de centre St Sorlin-en-Bugey : Lieutenant Frédéric DESCHACHT

Chef de centre Lagnieu : Capitaine Richard BALLANDRAS

Président de la section : Sergent-chef Jérôme BERTRAND

Trésorier : Caporal Alexia MACREZ

Secrétaire : Sergent-chef Estelle VOIRET

COMMISSIONS

Incendie : Lieutenant Frédéric DESCHACHT

Secourisme et Habillement : Sergent-chef Estelle VOIRET

Sport : Caporal Alexandre CHOSSAT

Animateurs JSP :

Lieutenant Frédéric DESCHACHT Tél. : 06 82 05 83 24

Sergent-chef Jérôme BERTRAND Tél. : 06 89 82 96 69

Sergent-chef Estelle VOIRET Tél. : 06 75 70 36 84

Sergent Alexis CROIZIER Tél. : 06 29 60 39 62

Caporal Alexia MACREZ Tél. : 06 10 30 66 39

Caporal Alexandre CHOSSAT Tél. : 06 95 77 23 85

Site internet de la section : www.jspstsorlinlagnieu.e-monsite.com



DEROULEMENT DE LA SAISON

SPORT

Entraînement sportif : Le vendredi soir de 18h00 à 19h30 à Lagnieu, (course à pied...)

Compétitions : Entre novembre et Mars, cross d'entraînements sur le département de l'Ain ;

Entre Avril et Mai, Parcours sportif et épreuves athlétiques (vitesse, demi-fond, monté de corde, lancer de poids...).

FORMATION JSP

JSP 1 : Le samedi matin de 9h à 12h au Centre d'Incendie et de Secours de St Sorlin-en-Bugey ;

JSP 2 : Le samedi matin de 9h à 12h au CIS de Lagnieu ;

JSP 3 et 4 : Le samedi matin de 9h à 12h au CIS de Lagnieu ou au CIS de St Sorlin.

Sous forme de cours théoriques et pratiques, les jeunes apprendront l'utilisation du matériel technique de lutte contre les incendies, le secourisme, etc.

Ces cours sont dispensés bénévolement par des Sapeurs Pompiers qui ont suivi la formation « animateur » pour adopter une pédagogie adaptée aux enfants.

CONCOURS DE MANŒUVRE

En juin, se déroule le concours de manœuvre entre les différentes sections du département.

Cette journée se déroule sur 3 épreuves (questionnaire, secourisme et incendie), qui regroupe des équipes de 10 jeunes à partir de la catégorie minime pour une équipe officielle.

1 année sur 2, le concours départemental qualifie des équipes soit au régional, soit au national.

EXAMEN FINAL DU JSP (dans l'année des 16 ans)

En mai, les jeunes validant le jsp 3 passent le brevet national sur 1 journée à Bourg en Bresse, (Sport, QCM, Opération divers, Incendie et Sauvetage).

Cela permet d'intégrer un corps de SP en limitant son temps de formation avant de pouvoir partir en intervention.

CEREMONIES OFFICIELLES

Le 11 novembre, le 8 mai, le 14 juillet et la Ste Barbe en décembre (patronne des Sapeurs-Pompiers), Ils participent au même titre que leurs aînés, aux cérémonies officielles à St Sorlin et à Lagnieu.

EXTRA SPORTIF

Dans l'année, l'association des JSP organise des manifestations destinées à collecter de l'argent pour la section. Il vous sera demandé (parents et enfants) de participer à l'organisation.



INFORMATIONS SUR LA VISITE MEDICALE

Votre enfant souhaite devenir Jeune Sapeur Pompier.

Pour le protéger des contraintes physiques que constitue l'appartenance aux JSP, une visite médicale est obligatoire.

La visite de recrutement JSP (VRJSP) : concerne les nouveaux jsp

Elle sera effectuée :

- soit auprès du **médecin traitant**,
- soit auprès d'un **médecin sapeur-pompier**, gratuitement, au Centre d'Examen d'Aptitude (CEA) de la caserne d'Ambérieu-en-Bugey (pour le groupement Bugey), accompagné d'un majeur.

Passage devant un(e) infirmier(e) pour la prise de la taille, du poids, de la mesure de l'acuité auditive, visuelle, etc. Puis un médecin SP ausculte le jeune et interprète les résultats des examens mesurés pour déterminer l'aptitude médicale de l'enfant.

La visite de maintien JSP (VMAJSP) : concerne les anciens jsp

Elle sera effectuée auprès du **médecin traitant**.

C'est une non contre-indication à la pratique des sports JSP.

Faire signer par le médecin traitant **le certificat médical jsp** (voir site internet du dossier d'inscription)

La visite de brevet JSP (VBJSP) :

Elle se fait au CEA avec la présence obligatoire d'un ou des parents.

La visite de Brevet s'effectue l'année n-1.

Les JSP qui passeront leur brevet en mai 2021, doivent prendre RDV entre juin 2020 et la date de leur stage ARI, visite obligatoire pour effectuer ce stage.

IMPORTANT

Un jeune apte physiquement à être JSP, peut être inapte aux fonctions de sapeurs-pompiers à la visite de recrutement SPV et/ou brevet.

SECRETARIAT CENTRALISE : Tél 04 37 62 15 40